

[Traduction]

26 novembre 1998

Coprésident Daniel J. Bellegarde
Commissaire Carole T. Corcoran
Commissaire Roger Augustine
Commission des revendications des Indiens
C.P. 1750, succursale B
OTTAWA ON K1P 1A2

Madame et Messieurs les commissaires,

Je vous remercie de votre lettre du 22 octobre 1998 adressée au chef et aux conseillers de la Première Nation de Gambler, à ma collègue, l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureur général du Canada, et à moi-même, dans laquelle vous nous présentiez le rapport de la Commission des revendications des Indiens (CRI) sur l'enquête relative aux droits fonciers issus de traités (DFIT) de la Première Nation de Gambler.

J'ai été informée des détails relatifs aux constatations de la CRI dans cette enquête et j'ai remarqué que la CRI avait conclu que la Première Nation n'avait pas réussi à démontrer que la date du premier arpentage était 1883, et que la cession de 1881 aux fins d'échange n'avait aucune incidence sur le calcul du DFIT de la Première Nation. J'accepte cette conclusion ainsi que la recommandation de la Commission.

Je désire profiter de cette occasion pour remercier la Commission du travail qu'elle a accompli dans cette enquête, laquelle a débouché sur cet utile rapport d'enquête. La Commission a offert une analyse convaincante et exhaustive des faits pertinents entourant cette question et avec ce rapport, ajoute à l'ensemble des travaux qu'elle a déjà réalisés sur les questions touchant les DFIT.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs les commissaires, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jane Stewart, C.P., députée

c.c. : L'honorable A. Anne McLellan, C.P., députée
Au chef et aux conseillers